Décision sur la composition numérique des délégations interparlementaires, des délégations aux commissions parlementaires mixtes et des délégations aux commissions de coopération parlementaire et aux assemblées parlementaires multilatérales

2009/2629(RSO) - 14/09/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Sur proposition de la Conférence des présidents, le Parlement européen a adopté une Décision sur la composition numérique des délégations interparlementaires, des délégations aux commissions parlementaires mixtes et des délégations aux commissions de coopération parlementaire et aux assemblées parlementaires multilatérales.

La décision fixe la composition numérique des délégations interparlementaires pour les régions suivantes:

- Europe, Balkans occidentaux et Turquie ;
- Russie, États du partenariat oriental, Asie centrale et Mongolie ;
- Maghreb, Machrek, Israël et Palestine ;
- Péninsule arabique, Iraq et Iran ;
- Amériques ;
- Asie/Pacifique ;
- Afrique ;
- Assemblées parlementaires multilatérales.